

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 AOUT 1880

Crédit spécial de 12,000 francs au Département de l'Intérieur (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (*), PAR M. WASHER.

MESSIEURS,

La commission a adopté, à l'unanimité, la demande du crédit spécial sollicité par le Département de l'Intérieur.

Ce crédit est nécessaire pour compléter et améliorer l'ameublement des bureaux de l'administration provinciale de la Flandre occidentale. D'après les renseignements fournis par le Département de l'Intérieur, il est devenu indispensable de remplacer et de compléter, en grande partie, l'ameublement actuel des bureaux ; cet ameublement se trouve dans un tel état de vétusté et de délabrement qu'il tombe en pièces. L'incendie qui a détruit l'hôtel du conseil provincial, en février 1878, a anéanti les rayons de la bibliothèque du cabinet du gouverneur, ainsi que les ouvrages qui s'y trouvaient.

Le crédit de 12,000 francs, dont il s'agit, sera couvert par les ressources ordinaires du Trésor.

Le Rapporteur,
G. WASHER.

Le Président,
J. DESCAMPS.

(1) Projet de loi, n° 9.

(*) La commission était composée de MM. DESCAMPS, président ; JULIEN WARNANT, LE HARDY DE BEAULIEU, DE LAET, JOTTRAND, DE BRUYN et WASHER.
